

Déclaration trimestrielle CAF : l'essentiel sur une page

Quand la faire, quel montant déclarer, quelle période, et que se passe-t-il en cas d'oubli — d'après caf.fr

Les six réponses à connaître

Question	Réponse
Qui doit la faire	Bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité (également concernés : certains dossiers AAH avec activité)
Quand	Tous les 3 mois, à une date propre à votre dossier — notification par email ou SMS, rubrique « Mes démarches » sur caf.fr
Quelle période déclarer	Les mois M-2 à M-4 : une déclaration de juin porte sur février, mars et avril
Quel montant	Le montant net social, indiqué sur chaque bulletin de paie en face de la ligne « Net social »
Quelle date retenir	Celle figurant sur le bulletin de salaire, et non la date du virement sur votre compte
En cas d'oubli	Versement suspendu jusqu'à régularisation — les droits sont ensuite rattrapés

Déclaration préremplie : ce que vous devez faire

Vos salaires, allocations, pensions et indemnités arrivent préremplis en montant net social. Il reste à :

1. **Vérifier** chaque montant prérempli — l'erreur existe, et c'est vous qui restez responsable de la déclaration validée
2. **Compléter** avec les ressources non transmises automatiquement : pensions alimentaires reçues, revenus d'activité indépendante, revenus fonciers, ressources de l'étranger
3. **Valider** et conserver l'accusé de réception

La période a changé, et beaucoup l'ignorent. Avec le préremplissage, le calcul se fonde sur les ressources des mois **M-2 à M-4**, et non plus M-1 à M-3. Concrètement : une déclaration faite en mars 2026 porte sur novembre 2025, décembre 2025 et janvier 2026. Ce décalage explique pourquoi un changement de revenus met un trimestre de plus à se répercuter sur vos droits — ce n'est pas une erreur de la CAF.

L'essentiel

Il n'y a pas de date commune à tous les allocataires : chaque dossier a la sienne, tous les trois mois depuis l'ouverture du droit. Depuis mars 2025, la déclaration est **préremplie en montant net social** — il reste à vérifier, compléter et valider. Et le calendrier a changé : les ressources demandées sont celles des mois **M-2 à M-4**, et non plus des trois mois précédents. Une seule déclaration suffit si vous cumulez RSA et prime d'activité.

Le montant net social est sur vos bulletins. Encore faut-il les retrouver.

ZeroPaper classe vos fiches de paie automatiquement, mois par mois. Votre déclaration trimestrielle se prépare en quelques secondes.

Découvrir ZeroPaper — www.myzeropaper.com